



Lugarde dans la Révolution

1. Guillotine

An II de la République¹... période échevelante à en perdre la tête. Le couple Capet² peut d'ailleurs en témoigner puisqu'ils en ont perdu la leur.

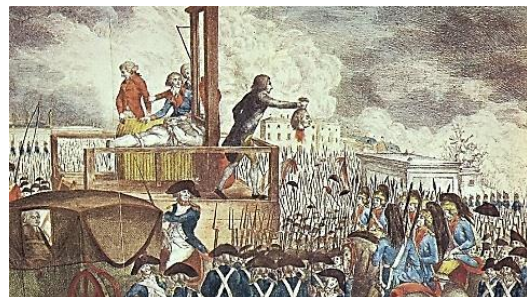
Quatre ans plus tôt, la Bastille est tombée et a été littéralement démantibulée dans la foulée. La Grande Terreur qui s'ensuivit avec l'apparition de l'invention de Monsieur Guillotin fit des ravages (*en même temps, elle avait été inventée dans ce but !*).

A Paris, la guillotine était en surchauffe, ça guillotinaient sec.

On arrêta Danton et Camille Desmoulins, accusés par Robespierre de complot puis on les décapita.

Pendant qu'on y était, Madame Elisabeth, sœur de Louis XVI y passa aussi.

On finit en beauté avec Robespierre et Saint-Just sans compter nombre de Cordeliers et autres Montagnards.



2. Réquisition

Cependant, les répercussions de la Grande Terreur dans les campagnes furent relativement marginales. De son côté, la Révolution anticléricale mit son grain de sel et réquisitionna toutes les cloches des paroisses. Or, l'Auvergne très catholique regimba à obéir. On les cacha tant et si bien que quand il fallut les ressortir, on ne les retrouva pas.

Toujours dans l'esprit d'éradiquer tout signe distinctif religieux, 13 communes du Cantal ont vu leur nom changer du fait de la suppression du « Saint » qui le formait.

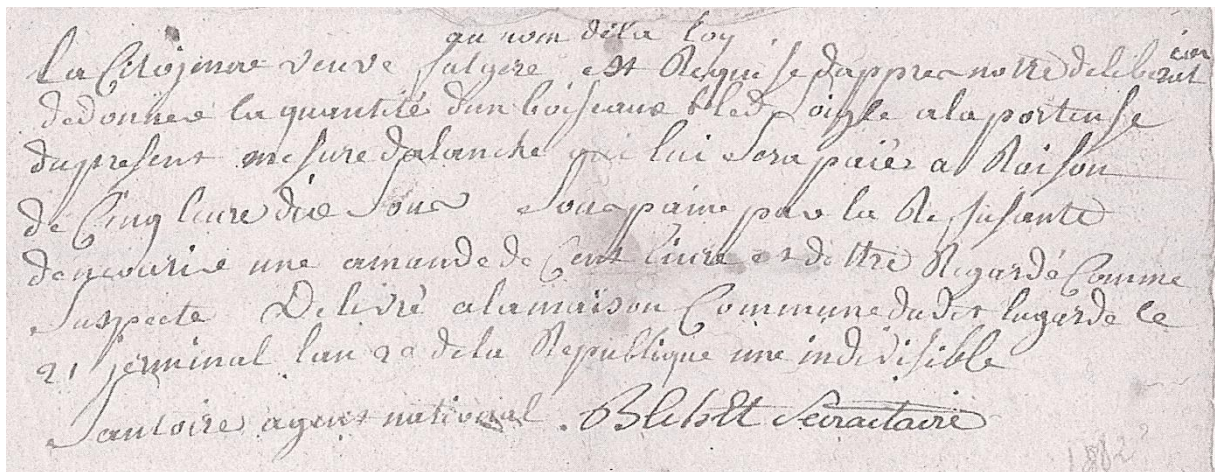
Par exemple :

- Saint-Etienne de Chomeil : **Rochers-Républicains**
- Saint-Vincent de Salers : **Mars** (du nom de la rivière Le Mars)

Si les villages se trouvèrent épargnés par la Terreur, l'esprit révolutionnaire, lui, y trouva quelque résonance.

Malgré son isolement et les difficultés d'accès, Lugarde et ses habitants furent néanmoins soumis aux idées révolutionnaires de redistribution des biens.

C'est ainsi que l'agent national Santoire – sur ordre du secrétaire Béchot – alla procéder à une réquisition chez la veuve Falgère - née Françoise Pons, veuve d'Antoine Falgère - d'un boisseau de blé qui lui sera payé (et non confisqué) 5 livres 6 sous.



La citoyenne veuve Falgère, au nom de la loy, est requise d'après notre délibération de donner la quantité d'un boisseau de blé ou seigle à la porteuse du présent – mesure d'Allanche³ – qui lui sera payé à raison de cinq livres six sous, sous peine par la résistante d'encourir une amende de cent livres et d'être regardée comme suspecte. Délivré à la maison communale dudit Lugarde le 21 germinal l'an II de la République une indivisible. Santoire agent national. Béchot secrétaire

Au nom de la loy

La citoyenne veuve Falgère est requise d'après notre délibération de donner la quantité d'un boisseau blé ou seigle (12 kg environ) à la porteuse du présent – mesure d'Allanche³ – qui lui sera payé à raison de cinq livres six sous, sous peine par la résistante d'encourir une amende de cent livres et d'être regardée comme suspecte.

Délivré à la maison communale dudit Lugarde le 21 germinal l'an II de la République une indivisible

En plus de l'élevage, du blé était cultivé à Lugarde.

En l'occurrence, celui-ci allait être vraisemblablement redistribué aux pauvres puisque, dans les principes de la Révolution « tous les citoyens infirmes ou vieillards seraient logés, nourris et vécus au détriment des riches ».



En cas de résistance face à la réquisition, l'amende infligée était 20 fois supérieure à la quantité réquisitionnée ; on devait réfléchir à deux fois avant de protester d'autant que paraître « suspect » en plus devait faire risquer sa tête. Du reste, Michel Monteil, le Maire en place depuis 1792, ne devait pas plus avoir son mot à dire.

Et d'une, sa commune comptait 686 âmes en 1793 et de deux, de par sa position de seigneur de La Griffoul, il devait avoir tout intérêt à se tenir à carreau.

Du reste, les ci-devant Monteil se tirèrent de la Révolution sans bobo, leur petit château ayant été épargné par le tribunal révolutionnaire.

3. Abolition des privilèges

Car la Révolution Française, c'est surtout l'abolition des privilèges. Pas de bol pour le pauvre marquis de Chavagnac qui vit son château confisqué sans autre forme de procès et vendu aux enchères.

Jusqu'à un passé relativement récent (quelques années avant la Révolution), le château servait alors de lieu à la conférence dite « de Lugarde » qui rassemblait annuellement les prêtres de la région⁴.

Au début de la Révolution, il était quelque peu à l'abandon.

Ce château qui datait du XIe ou XIIe siècle et a appartenu successivement aux seigneurs Maurin de Bréon et au vicomte d'Estaing, avait connu de riches heures notamment durant la Guerre de Cent Ans.



Il gardait alors la vallée de la Santoire, rivière aux gorges étroites et abruptes et était en vue directe avec celui de son puissant voisin, le comptour d'Apchon, précieux auxiliaire du roi de France.

Selon la légende, le village du Meynial aurait été construit avec les pierres du château réduit à l'état de ruines ce qui aurait donné son nom au village. En latin, *moenia* veut dire « ruines ».

4. Liberté, Egalité, Fraternité

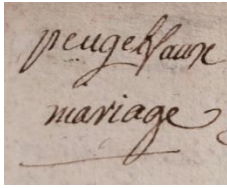
Mais dans toute révolution, il y a du bon (*si, si !*) : à la fin de l'année 1793, l'école primaire devint obligatoire et gratuite pour les filles et les garçons. Et les communes comptant plus de 400 habitants avaient l'obligation d'ouvrir une école. Pour rappel, Lugarde en comptait 686 en 1793. Puis le 17 novembre 1794, petit recul : un décret prescrit une école primaire dans les communes de 1 000 habitants mais, dans le

même temps, l'obligation scolaire est supprimée et l'école cesse d'être gratuite. Fallait suivre !

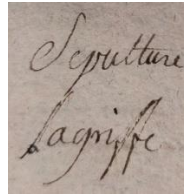
Toutes les bonnes choses ont une fin et celle-ci ne dura vraiment pas longtemps. Les petites communes n'eurent pas le temps de se conformer à l'obligation, ce qui explique que la « réflexion » d'une école à Lugarde n'émergea que 40 ans plus tard.

A la fin du XVIIIe siècle, le nom des villages n'était pas tout à fait celui d'aujourd'hui :

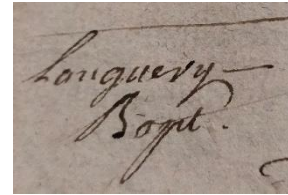
PECHELFAUX



LA GRIFFOUL



LAURY



Images tirées des registres d'état civil de 1793 à 1794

Mais quel était donc le coût de la vie à la fin du XVIIIe siècle :

❖ **Le panier de la ménagère :**

Une livre de pain : 1 sou 6 deniers à 4 sous
Un poulet : 7 à 11 sous
Un lapin de basse-cour : 1 livre 4 sous
Une douzaine d'œufs : de 5 à 13 sous
Une livre de beurre : de 9 à 18 sous
Un litre de lait : 2 à 5 sous
Une livre de chandelles de suif : 13 à 15 sous
Une livre de bougies : 2 livres 17 sous

Les Lugardais ne devaient pas avoir besoin de beaucoup dépenser pour se nourrir, tous devaient avoir ses poules et ses vaches...

❖ **L'habillement :**

Une paire de bas de soie : 11 livres 4 sous
Une paire de souliers de campagne : de 6 à 7 livres
Une paire de sabots et galoches : de 7 à 9 s.
Une couverture commune : de 10 à 38 livres
Une couverture de laine fine : de 18 à 65 l.
Une couverture de coton : de 14 à 70 livres

A ce tarif, on devait user ses vêtements jusqu'à la corde.

❖ **Les salaires :**

La journée d'un manœuvre ou ouvrier agricole non nourri : de 13 sous 4 deniers à 1 livre et 10 sous
La journée d'un journalier nourri l'été : 13 sous 4 deniers
Le même mais non nourri l'été : 18 s. 8 d.
La journée d'un journalier nourri en hiver : 6 sous 8 deniers
Le même non nourri en hiver : 10 s. 8 d.
La journée d'une journalière nourrie en été : 6 sous 8 deniers
La même nourrie en hiver : 3 s. 4 d.
La même non nourrie en hiver : 6 sous

❖ **Le mobilier :**

Une chaise en bois blanc : 12 sous
Une assiette plate ordinaire en faïence : 3 livres
Une assiette de terre brune : 12 à 18 sous
Une casserole de fer : 50 livres
Une marmite en fonte : de 15 à 48 livres
Un chaudron à feu : de 9 à 11 livres

Le nécessaire de cuisine n'était pas donné !

Estimation d'après Georges d'Avenel, *Histoire économique de la propriété, des denrées et de tous les prix en général, depuis l'an 1200 jusqu'en l'an 1800*
Imprimerie nationale, 1894

1. 22/09/1793 au 22/09/1794

2. Louis XVI dit « Le Dernier des Capétiens » et Marie-Antoinette

3. Chaque région avait ses propres unités de mesure, la mesure d'Allanche était différente de celle d'Aphon

4. Wikipédia